

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 / ODRE DU JOUR ET PROPOSITIONS

1. Salutations

2. Ouverture

- Communications du Président
- Élection des scrutateurs
- Approbation de l'ordre du jour

3. Aperçu sur la saison écoulée du DFB

- Josef Hamburger, directeur de l'entreprise.

4. Rapport de gestion 2021 (sans les comptes annuels)

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion 2021.

5. Comptes annuels de l'exercice 2021

Le Conseil d'administration propose l'approbation des comptes annuels et la prise de connaissance du rapport de l'organe de révision.

6. Attribution du résultat de l'exercice

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le résultat de l'exercice aux réserves légales

7. Décharge des organes responsables

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux organes responsables pour l'exercice 2021.

8. Aperçu sur la saison à venir

- Josef Hamburger, directeur de l'entreprise

9. Démission d'un membre du Conseil d'administration

- Walter Knobloch

10. Propositions relatives à la réélection des membres du Conseil d'administration et à l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration

- Réélection en bloc de tous les membres actuels restants du Conseil d'administration
- Élection du Président du Conseil d'administration
- Élection de Peter Amacher comme nouveau membre du Conseil d'administration

11. Propositions éventuelles de la part des actionnaires

Les propositions seront traitées pour autant qu'elles aient été présentées par écrit jusqu'au 30 mai 2022 au plus tard. Les propositions présentées hors de ce délai ne pourront pas être traitées dans le cadre de la présente Assemblée générale.

12. Divers et clôture de l'Assemblée générale

Un apéritif sera offert à l'issue de l'Assemblée générale



DFB-Train à vapeur de la ligne sommitale de la Furka SA

Documents

Le rapport de gestion et les comptes annuels peuvent être téléchargés dès le 01.06.2022 depuis notre site Internet sous www.dfb.ch (Rubrique Dampfbahn Furka-Bergstrecke – Informations aux actionnaires).

Le rapport de gestion imprimé peut être commandé par écrit à l'adresse suivante:

DFB SA
Registre des actions
Case postale 1
3998 Reckingen
ou par E-Mail: aktienbuch@dfb.ch

Droit de vote

Toutes et tous les actionnaires inscrit(e) s au registre des actions du DFB SA au 3 juin 2022 sont autorisés à voter. Les actionnaires qui vendent leurs actions après cette date et jusqu'à la date de l'Assemblée générale ne sont pas autorisés à voter. Le registre des actions reste également fermé pour les nouveaux actionnaires jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Procurations

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer personnellement à l'Assemblée générale sont invités à se faire représenter par un autre actionnaire (celui-ci ne peut représenter que 10% des actions au maximum, y compris ses propres actions), resp. par le Conseil d'administration ou par le représentant indépendant des actionnaires selon art. 689c CO Monsieur Armin Stöckli, avocat et notaire, Case postale, 6341 Baar ou par E-Mail à: armin.stoeckli@kanzleistoekli.ch. L'inscription avec la procuration remplie et signée doivent être retournées au DFB SA au plus tard 2 semaines avant l'Assemblée générale. Sans autre instruction, le droit de vote sera appliqué selon les propositions présentées par le Conseil d'administration.

Décisions

Les décisions ne peuvent être prises que sur les objets figurant dans l'invitation (exceptions selon art. 18 des Statuts). Les propositions des actionnaires à l'attention de la prochaine Assemblée générale peuvent être présentées pendant toute l'année. Toutefois une proposition qui doit être reprise à l'ordre du jour doit parvenir au DFB SA au plus tard 40 jours avant la date de l'Assemblée générale. Si elle parvient au moins 2 semaines avant l'Assemblée générale, la proposition pourra être traitée mais ne pourra pas faire l'objet d'une décision.